



**La chaîne  
de l'espoir**

Ensemble, sauvons des enfants

# Rapport financier 2023



# Sommaire

**03**

Rapport de la trésorière

**08**

Comptes annuels 2023

**27**

Rapports du commissaire  
aux comptes

# Rapport de la trésorière

Mesdames et Messieurs les Membres de La Chaîne de l'Espoir

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport du trésorier pour l'année 2023.

Sur le plan économique l'année a été marquée par le retour de l'inflation et une remontée des taux inédite. La remontée des taux a favorisé les produits des actifs financiers de La Chaîne de l'Espoir. Malgré l'inflation, la collecte auprès du grand public s'est maintenue. Par ailleurs, comme l'an passé, l'association poursuit la diversification de ses financements avec des legs, mais aussi des financements publics et privés importants dans le cadre de projets internationaux ambitieux.

Ainsi, le montant des produits d'exploitation enregistrés s'élève à **33 542 K€** contre 29 569 K€ en 2022, en hausse de 13 % par rapport à l'année précédente.

L'ensemble des ressources de La Chaîne de l'Espoir, y compris les produits financiers dopés par la remontée des taux et produits exceptionnels, ont totalisé **35 549 K€**.

Dans un contexte géopolitique relativement complexe, La Chaîne de l'Espoir et ses équipes sont restées très engagées et ont poursuivi leurs nombreux projets et missions au niveau national et mais aussi très largement au niveau international.

Le total des dépenses, charges financières et exceptionnelles incluses, s'est élevé à **34 468 K€** (contre 30 422 K€ en 2022), dont une charge liée au développement de la collecte aux Etats-Unis avec United Surgeons For Children (USFC) pour 651 K€.

**Cet exercice clôture ainsi avec un résultat excédentaire de 1 080 K€**, contre un résultat déficitaire de 191 K€ en 2022. L'excédent viendra augmenter les fonds propres associatifs et permettra de contribuer dans le futur au développement des missions sociales et de faire face aux incertitudes économiques.

**Les chiffres commentés ci-après sont tirés du Compte de Résultat par Origine et Destination, document de référence pour les associations selon le Règlement ANC n°2018-06.**

## LES PRODUITS

### I. Produits liés à la générosité du public :

Dans un contexte économique particulièrement difficile, les revenus liés à la générosité du public sont en diminution : les dons manuels (-1 %), le mécénat (-23 %), les produits des legs, donations et assurance-vie, diminuent (-8 %). Les autres produits progressent significativement (+191 %) mais ne représentent que 2,8 % des produits liés à la générosité du public.

La générosité du public est globalement en régression (-1 % par rapport à 2022). Sa part relative est en diminution puisqu'elle représente 46 % des produits de l'association (vs 55 % en 2022).

### II. Produits non liés à la générosité du public :

Ils augmentent légèrement (+2 %) et comprennent :

- les contributions financières d'organisations sans but lucratif qui ont fortement progressé (+20 %) grâce notamment aux contributions de la Fondation des Hôpitaux, de l'Association de Bienfaisance CFAO et de la Fondation Alain Deloche.
- les autres produits non liés à la générosité du public sont en forte diminution (-59 %), l'année 2022 ayant été exceptionnelle en raison d'effets de change très favorables sur notre stock en dollars US.

### III. Subventions et autres concours publics :

Les subventions publiques s'élèvent à 13 831 K€ en 2023, en progression de 70 % par rapport à l'année précédente

et constituent une part croissante des ressources de l'association (43 % en 2023 vs 27 % en 2022). Ces subventions viennent principalement du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Agence Française de Développement et d'Expertise France, en cofinancement de nos projets en Irak, Afghanistan, Ukraine, Jordanie, Togo, Liban et Burkina Faso.

#### **IV. Reprises sur provisions et dépréciations :**

En 2023, les reprises sur provisions et dépréciations s'élèvent à 1 404 K€, dont :

- 1 001 K€ de reprise sur dépréciation de créance à USFC passée en perte sur décision du Conseil d'Administration
- 380 K€ de reprise sur une provision pour risque en lien avec un financement ECHO, devenue sans objet.

#### **V. Utilisations des fonds dédiés antérieurs :**

Les financements inscrits en fonds dédiés, non utilisés au moment de la clôture, sont repris en produits au compte de résultat des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements.

En 2023, l'utilisation des fonds dédiés des années antérieures s'élève à 1 720 K€, et ont concerné notamment les projets en Irak, en Ukraine, au Liban et à Madagascar.

## **LES CHARGES**

### **I. Missions sociales**

Les dépenses dédiées aux programmes et à nos missions sociales représentent 23 245 K€ en 2023, soit 74 % du total des charges. Ainsi, les fonds investis dans nos missions ont pu progresser de 8 % par rapport à 2022, marquant le développement et l'avancée de nos projets. L'année 2023 a été marquée par la poursuite de notre programme d'aide d'urgence en Ukraine, l'avancée significative du projet de construction d'hôpital en Irak qui sera inauguré fin 2024, et le maintien à un niveau élevé des prises en charges médicales en réponse à la crise en Afghanistan. Les dépenses liées à la prise en charge en France d'enfants de pays démunis ont diminué de 38 % par rapport à l'année précédente, conformément au budget qui avait été voté pour l'année 2023. D'importantes négociations avec les hôpitaux français ont permis de contenir les coûts, et l'engagement grandissant envers une coopération médicale des pays du Sud ont permis de faire prendre en charge à Dakar les enfants de la sous-région d'Afrique de l'Ouest.

### **II. Frais de recherche de fonds**

Les frais de développement (recherche de fonds, communication, gestion des dons et des reçus fiscaux, relation donateurs) s'élèvent à 7 030 K€, en forte progression par rapport à l'année précédente (+34 %) du fait des investissements réalisés pour le développement de la collecte aux Etats-Unis. Ils représentent 22,4 % du total.

### **III. Frais de fonctionnement**

Les frais de fonctionnement, support indispensable aux missions et garant de la bonne gestion des ressources, sont en progression de +12 % sur l'exercice et représentent 1 080 K€. Les variations de change défavorables en 2023, contrairement à l'année précédente, expliquent cette progression supérieure aux activités. Ces frais restent toutefois contenus, à 3,4 % du volume total des charges.

### **IV. Dotations aux provisions et dépréciations**

Les dotations aux provisions et dépréciations sont en diminution pour revenir à un niveau plus mesuré en 2023 (108 K€ vs 535 K€ en 2022). Ces provisions ont été constituées selon le principe de prudence, pour couvrir le risque de non-recouvrement d'une créance fournisseurs (55 K€) et un litige prud'homal (53 K€).

### **V. Impôt sur les bénéfices**

Les impôts sur les revenus des valeurs mobilières de placement ont été comptabilisés pour 70 K€.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT

Comme énoncé ci-dessus, l'exercice présente donc un excédent de 1 080 K€, résultat de l'exercice 2023 que le Conseil d'Administration a arrêté et qui vous est proposé de valider aujourd'hui.

Il vous est aussi proposé d'affecter ce résultat de l'exercice en fonds propres.

Par ailleurs, votre assemblée aura à se prononcer sur la reprise partielle de la réserve projets Madagascar à hauteur de 336 K€, ce montant correspondant aux dépenses réalisées en 2023 pour le projet objet de cette réserve :

En K€	Au 31/12/2023	Affectation du résultat 2023		Au 31/12/2023
	(avant affectation du résultat 2022)	Augmentation	Diminution	(après affectation du résultat 2023)
Fonds propres sans droit de reprise	10 571	1 416		11 987
Réserve Projets Madagascar	638		336	302
Réserve Projets Moyen-Orient	500			500
Réserve Projets Afrique de l'Ouest	500			500
Résultat 2023	1 080		1 080	0
	<b>13 289</b>	<b>1 416</b>	<b>1 416</b>	<b>13 289</b>

Les fonds propres et réserves disponibles représentent ainsi 5,3 mois d'activités au 31 décembre 2023, stable par rapport à l'année précédente, montant nécessaire pour assurer la continuité de nos actions sur le terrain, couvrir les besoins de financement imprévus liés aux urgences ou à une soudaine décroissance des ressources, et financer les investissements et leur renouvellement.

**En 2023, l'engagement de nos bénévoles et le soutien de nos mécènes sont restés à un niveau élevé, à 3 431 K€, en diminution toutefois de 24 %.**

### I – Le bénévolat

De nombreux chirurgiens, médecins, infirmiers, anesthésistes, et autres personnels médico-techniques, partent tout au long de l'année sur le terrain en mission, bénévolement, et contribuent ainsi de manière déterminante aux missions sociales et à l'esprit de La Chaîne de l'Espoir. Les familles d'accueil, les accompagnants dans les hôpitaux, les bénévoles en région et au siège à Paris contribuent efficacement aux différentes activités de l'association.

Un suivi administratif précis de ces bénévoles permet de connaître, par profil, le nombre de jours consacrés à l'association, et d'en calculer la contribution. En 2023, ce sont ainsi 8 982 jours d'engagement associatif qui ont bénéficié à La Chaîne de l'Espoir, pour une valeur de 1 485 K€ (-557 K€ par rapport à 2022).

### II – Les consommables et équipements médicaux et non médicaux

La collecte de produits et équipements médicaux, équipements informatiques et mobiliers auprès de différentes structures hospitalières, des laboratoires et de nos partenaires opérationnels est estimée à 125 K€ en 2023. Ces dons en nature sont en diminution par rapport à l'année précédente (-404 K€).

### III – Les prestations gratuites et le mécénat de compétences

La valorisation du mécénat de compétences, des actions de publicité, de communication (presse, radio, TV, reportages) et autres prestations offertes gracieusement à La Chaîne de l'Espoir par les différents annonceurs, conseils et partenaires, s'élève à 1 821 K€ sur l'exercice 2023, en léger recul de 6 % par rapport à l'année précédente.

**Ainsi le total des ressources en nature est estimé à 3 430 K€.**

## BILAN

Le total du bilan de La Chaîne de l'Espoir s'élève au 31/12/2023 à 41 073 K€, en hausse de 7 584 K€ par rapport à l'année précédente.

### Actif

L'actif net immobilisé s'établit à 7 443 K€ (contre 7 355 K€ en 2022). L'enregistrement de nouveaux biens reçus par legs, destinés à être cédés, a permis d'augmenter l'actif net (+88 K€), alors que l'amortissement du siège de l'association se poursuit.

L'actif circulant s'élève à 33 630 K€ (contre 26 135 K€ en 2022). Il augmente de 7 495 K€ principalement sous l'effet conjugué de l'augmentation des subventions publiques reçues en préfinancement des projets, et enregistrées en disponibilités dans l'attente de la réalisation des dépenses liées aux activités de ces projets (+5 819 K€), et des créances des bailleurs et des partenaires (+1 483 K€).

### Passif

Les fonds propres de l'association avant affectation du résultat 2023 s'élèvent à 10 571 K€.

Le résultat de l'exercice 2023 s'élève à 1 080 K€ et renforcera les fonds propres de l'association pour servir nos missions en 2024 et les années suivantes.

Les fonds reportés et dédiés augmentent de 1 389 K€, principalement sous l'effet de l'augmentation des fonds dédiés aux projets (+1 216 K€, tirés par le projet Ukraine financé par le Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères).

Les dettes inscrites au passif augmentent de 5 442 K€. Les emprunts bancaires diminuent de 361 K€ (remboursement de l'emprunt lié à l'achat des locaux du siège), alors que les produits constatés d'avance augmentent de 3 334 K€ (conventions de financement pluriannuelles conclues avec des bailleurs publics et privés). Le poste Autres dettes augmente de 2 148 K€, enregistrant la dette de La Chaîne de l'Espoir vis-à-vis de son partenaire hospitalier l'IMFE à Kaboul, les possibilités de virements internationaux vers l'Afghanistan étant restées très limitées en 2023.

## BUDGET 2024

Le budget 2024 a été présenté et préapprouvé par le Conseil d'Administration du 19 février 2024. Il est soumis à la validation de votre Assemblée Générale.

Les prévisions de produits, à hauteur de 36 923 K€, et de charges, à hauteur de 36 859 K€, aboutissent à un résultat net de l'exercice de +64 K€.

Ce budget se décompose comme suit :

<b>Produits</b>	<b>K€</b>	<b>Charges</b>	<b>K€</b>
Collecte grand public	13 377	Programmes	28 969
Legs & Donations	2 700	- Soins en France	1 191
Mécénat	723	- Santé et formation à l'étranger	27 778
Autres contributions privées	2 236	Report en fonds dédiés	237
Subventions	15 169	Développement	6 666
Autres produits d'exploitation	17	Fonctionnement	956
Utilisation des fonds dédiés	2 331	<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>36 829</b>
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>36 552</b>	Charges financières	30
Produits financiers	371	<b>Total charges</b>	<b>36 859</b>
<b>Total produits</b>	<b>36 923</b>	<b>Résultat net</b>	<b>64</b>
		Reprise de réserves projets	354
		<b>Résultat net retraité des réserves projets</b>	<b>418</b>

Sandrine TURQUETIL DELACOUR  
Trésorière

## ET MAINTENANT QUELLES PERSPECTIVES ?

Dresser les perspectives 2024 alors que nous sommes mobilisés par les urgences humanitaires depuis le premier jour de l'année semble relever d'une démarche singulière. **L'actualité internationale, l'ampleur des crises, les urgences, nous imposent leur agenda**, nous mettent sous tension dans une course sans cesse plus rapide, **mobilisant fortement les équipes de La Chaîne de l'Espoir dans l'exercice de notre mandat humanitaire dans le domaine médical et chirurgical**. Les crises ponctuent notre quotidien, par leur violence, par leur intensité, par l'urgence d'y répondre ; l'Ukraine bien sûr, la guerre à Gaza, le drame arménien, la tragédie afghane, même si hélas cette dernière capte aujourd'hui moins l'attention des médias et de l'opinion malgré l'immensité des souffrances endurées par les Afghans, par les femmes et les filles de ce pays qu'il ne faut surtout pas oublier. Et bien sûr, tous les autres théâtres dans lesquels La Chaîne de l'Espoir continue coûte que coûte d'exercer sa mission au service des populations les plus vulnérables dans un contexte de plus en plus difficile.

**Jamais le fossé n'a été aussi béant entre d'une part la nécessité de l'urgence humanitaire, la multiplication des crises sous l'effet de la dérégulation géopolitique mondiale et d'autre part la remise en cause du Droit International Humanitaire**. Là où nous sommes engagés, dans ces géographies tourmentées où nos équipes sont confrontées sur le terrain à la violence, où elles prennent des risques dans l'exercice de leur mission humanitaire, notre tâche devient de plus en plus compliquée à exercer. Ce constat a été abondamment évoqué lors de la **Conférence Nationale Humanitaire** qui s'est tenue en décembre 2023 sous l'égide du Président de la République, conférence au cours de laquelle j'ai pu faire connaître notre mandat, notre mission. Il m'a été aussi demandé d'exprimer auprès des autorités françaises, au nom de l'ensemble des organisations humanitaires françaises, **nos inquiétudes face à la dégradation du contexte géopolitique, et à ses conséquences sur les accès humanitaires qu'il convient impérativement de préserver, de faire valoir aussi avec force l'impératif pour la France de garantir la croissance des financements humanitaires compte tenu de l'explosion des besoins**. Nous le savons d'ores et déjà, dans les mois à venir, La Chaîne de l'Espoir sera encore fortement sollicitée ; nous devons nous mobiliser pour être en capacité d'être présents et efficaces sur les théâtres de crise où notre expertise unique sera appelée. Dans les mois qui viennent aussi, La Chaîne de l'Espoir aura la lourde responsabilité de conduire jusqu'à son terme puis d'assurer la pérennité d'un projet majeur, l'ouverture tant attendue du **Centre médical Français de Sinjar**, en terre yézidie, en Irak, ce projet qui nous mobilise depuis maintenant plus de 3 années.

Cet hôpital symbole de la coopération sanitaire franco-irakienne, dans cette terre martyrisée représente pour notre association à la fois un défi, compte tenu de son ampleur et de l'environnement dégradé dans lequel nous le réalisons et une formidable opportunité de démontrer notre capacité à pouvoir porter une initiative de cette envergure dans une zone de crise.

**Ce contexte très complexe et dégradé nous oblige autant qu'il nous encourage : il impose à La Chaîne de l'Espoir d'être encore plus réactive ; il teste notre capacité à mobiliser encore plus rapidement nos savoir-faire ; il nous met sous pression pour accroître davantage notre efficacité**. Au cours de ces dernières années, La Chaîne de l'Espoir a beaucoup évolué ; dans le monde des ONG, elle a trouvé sa place singulière : à la fois association de coopération hospitalière, de soutien médical et chirurgical, mais aussi, et de plus en plus, association d'intervention médicale et chirurgicale en situation de crise. Cette évolution emporte de profondes conséquences sur notre organisation, sur notre mode de fonctionnement, sur notre capacité à l'action d'urgence, sur les sources de notre financement, sur nos exigences de redevabilité et de transparence en tant qu'acteur reconnu de l'action humanitaire. La Chaîne de l'Espoir est en phase de croissance : nos activités se développent à mesure de la croissance de nos financements dont nous devons nous attacher d'ailleurs à en diversifier la provenance auprès de nouveaux bailleurs français ou internationaux ; nos équipes se renouvellent avec des profils plus diversifiés, souvent issus du monde de l'urgence humanitaire, ce qui contribue à amplifier les évolutions de notre stratégie et de notre culture interne.

**La Chaîne de l'Espoir, par l'évolution de ses activités, par ses grands projets dans des zones de crise est aujourd'hui reconnue des autorités françaises et des partenaires internationaux** ; notre présence active à la Conférence Nationale Humanitaire, notre rôle au sein des coordinations d'ONG attestent que notre association est devenue un acteur à part entière du monde humanitaire. La Chaîne de l'Espoir se porte bien ; nos finances sont saines, notre expertise répond à des besoins croissants ; il faut cependant que nous soyons lucides sur nos propres limites et qu'en permanence nous soyons en capacité de nous adapter, de nous réformer, de nous transformer.

L'avenir nous appartient ! Je crois que nous pouvons le dire avec certitude : 2024 est une année charnière pour notre association. Sachons ensemble avec fierté et avec optimisme porter au plus haut cette mission noble qui est la nôtre, agir pour sauver.

# Comptes annuels

## 2023

### BILAN

ACTIF (EN EUROS)	2023			2022
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
<b>I - ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>293 288</b>	<b>170 250</b>	<b>123 038</b>	<b>70 028</b>
Concessions, licences, marques, logiciels et valeurs similaires	174 650	170 250	4 400	13 200
Immobilisations incorporelles en cours	118 638		118 638	56 828
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9 158 433</b>	<b>2 380 798</b>	<b>6 777 635</b>	<b>7 080 957</b>
Terrains	1 380 000		1 380 000	1 380 000
Constructions	7 432 322	2 156 045	5 276 277	5 592 021
Installations techniques, matériel et outillage industriels	328 111	224 753	103 357	99 936
Immobilisations corporelles en cours	18 000		18 000	9 000
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>563 301</b>	<b>40 000</b>	<b>523 301</b>	<b>193 285</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>19 081</b>		<b>19 081</b>	<b>10 619</b>
Autres	19 081		19 081	10 619
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>10 034 103</b>	<b>2 591 048</b>	<b>7 443 055</b>	<b>7 354 889</b>
<b>II - ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Créances</b>	<b>7 327 854</b>	<b>55 130</b>	<b>7 272 724</b>	<b>5 950 075</b>
Créances reçues par legs ou donations	346 437		346 437	506 811
Autres	6 981 418	55 130	6 926 287	5 443 264
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>4 684 327</b>		<b>4 684 327</b>	<b>4 610 521</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>21 142 429</b>		<b>21 142 429</b>	<b>15 323 199</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>530 905</b>		<b>530 905</b>	<b>251 093</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>33 685 516</b>	<b>55 130</b>	<b>33 630 385</b>	<b>26 134 889</b>
<b>TOTAL ACTIF (I + II)</b>	<b>43 719 619</b>	<b>2 646 178</b>	<b>41 073 440</b>	<b>33 489 778</b>

**BILAN**

<b>PASSIF (EN EUROS)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>I - FONDS PROPRES ET RÉSERVES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>10 570 809</b>	<b>10 399 172</b>
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	10 570 809	10 399 172
<b>Réserves</b>	<b>1 637 562</b>	<b>2 000 000</b>
Réserves pour projet de l'entité	1 637 562	2 000 000
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>1 080 145</b>	<b>-190 801</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES ET RÉSERVE / SITUATION NETTE</b>	<b>13 288 517</b>	<b>12 208 371</b>
<b>II - FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	799 901	627 274
Fonds dédiés	4 255 892	3 039 552
<b>TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>	<b>5 055 792</b>	<b>3 666 827</b>
<b>III - PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	89 500	417 000
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>89 500</b>	<b>417 000</b>
<b>IV - DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 015 199	3 375 920
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 577 638	2 283 080
Dettes des legs ou donations	68 698	72 183
Dettes fiscales et sociales	885 552	855 977
Autres dettes	7 035 213	4 886 723
Produits constatés d'avance	9 057 330	5 723 697
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>22 639 631</b>	<b>17 197 580</b>
<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>41 073 440</b>	<b>33 489 778</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

(EN EUROS)	2023	2022
<b>I - PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Cotisations</b>	<b>320</b>	<b>80</b>
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>83 578</b>	<b>162 842</b>
Ventes de prestations de service		19 970
- dont ventes de dons en nature		15 424
Ventes de prestations de service	83 578	142 872
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>31 705 341</b>	<b>26 207 663</b>
Concours publics et subventions d'exploitation	13 831 044	8 158 588
Ressources liées à la générosité du public	15 906 174	16 412 026
- Dons manuels	12 855 824	12 959 395
- Mécénats	620 530	806 447
- Legs, donations et assurances-vie	2 429 820	2 646 185
Contributions financières	1 968 123	1 637 049
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	<b>32 397</b>	<b>58 047</b>
<b>Utilisation des fonds dédiés</b>	<b>1 720 116</b>	<b>3 140 270</b>
<b>Autres produits</b>	<b>312</b>	<b>45</b>
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>33 542 064</b>	<b>29 568 948</b>
<b>II - CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	19 251 565	17 240 711
Aides financières	2 311 658	2 975 226
Impôts, taxes et versements assimilés	545 752	478 730
Salaires et traitements	5 488 594	4 732 937
Charges sociales	1 955 454	1 697 971
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	475 016	399 453
Dotations aux provisions		37 000
Reports en fonds dédiés	2 936 456	2 029 331
Autres charges	16 905	13 775
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>32 981 400</b>	<b>29 605 133</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>560 664</b>	<b>-36 185</b>
<b>III - PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	457 198	152 500
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	23 017	46 906
Différences positives de change	145 383	455 145
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>625 598</b>	<b>654 551</b>
<b>IV - CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		23 005
Intérêts et charges assimilées	32 898	34 741
Différences négatives de change	294 297	135 436
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		50 576
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>327 195</b>	<b>243 758</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>298 403</b>	<b>410 792</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>859 067</b>	<b>374 607</b>
<b>V - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	260	8 238
Reprises sur provisions et dépréciations	1 380 628	
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 380 888</b>	<b>8 238</b>
<b>VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	1 037 157	14 198
Sur opérations en capital		4 854
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	52 500	511 878
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 089 657</b>	<b>530 929</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>291 231</b>	<b>-522 692</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>70 152</b>	<b>42 717</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>35 548 549</b>	<b>30 231 737</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>34 468 403</b>	<b>30 422 538</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>1 080 145</b>	<b>-190 801</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	125 188	529 079
Prestations en nature	1 820 560	1 940 097
Bénévolat	1 484 709	2 041 712
<b>TOTAL</b>	<b>3 430 457</b>	<b>4 510 888</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens	125 188	529 079
Prestations en nature	1 820 560	1 940 097
Personnel bénévole	1 484 709	2 041 712
<b>TOTAL</b>	<b>3 430 457</b>	<b>4 510 888</b>

## ANNEXE AUX COMPTES 2023

### PRÉAMBULE

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois. Les comptes sont établis en euros.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan avant affectation du résultat est de 41 073 440 €. L'exercice fait apparaître un excédent de 1 080 145 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### NOTE 1 : OBJET SOCIAL, MISSIONS SOCIALES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

#### Objet Social

Association humanitaire d'intérêt général, La Chaîne de l'Espoir a pour objet de venir en aide aux enfants les plus démunis, à leurs familles et à leurs communautés.

#### Missions sociales

- Soigner en France ou à l'étranger les enfants et les mères qui ne peuvent l'être faute de moyens techniques et financiers et de connaissances spécialisées dans leur pays d'origine ;
- Assurer la formation du personnel médical local dans les domaines de spécialités répondant aux différentes pathologies ;
- Procéder à des transferts de technologie médicale, à des apports d'équipements et de matériels consommables dans les pays où les structures sanitaires sont insuffisantes ;
- Favoriser le développement de structures hospitalières spécialisées adaptées aux besoins locaux ;
- Contribuer à la prise en charge médico-sociale des femmes et des enfants en situation de vulnérabilité ;
- Offrir des secours médicaux aux populations démunies, principalement à la mère et à l'enfant, y compris par l'acquisition et l'envoi à l'étranger de médicaments ainsi que de produits de santé et de nutrition ;
- Fournir une assistance humanitaire à l'occasion de conflits ou de catastrophes naturelles ;
- Favoriser l'accès à l'éducation des enfants et des femmes démunis ;
- Soulager par tous les moyens la détresse humaine.

#### Moyens mis en œuvre

- Collaboration avec les organismes internationaux, les autorités locales, les organismes publics ou privés en France et à l'étrangers ;
- Partenariat avec tout autre organisme ou association poursuivant des buts similaires aux siens, en France et à l'étranger ;
- Encouragement à la création, dans les pays étrangers, d'autres associations ayant le même objet
- Prise en charge, avec le concours des familles d'accueil, des enfants transférés et soignés en France pendant toute la durée de leur séjour.

### NOTE 2 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant.

### NOTE 3 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'association n'a pas connaissance d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.

## NOTE 4 : RÈGLE GÉNÉRALE D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis en application des règlements :

- ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié
- ANC n°2022-04 du 30 juin 2022, portant sur l'obligation de présentation d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (EAR) (1ere application dans les comptes 2023)

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

## NOTE 5 : CHANGEMENT DE PRÉSENTATION

Néant.

## NOTE 6 : IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de l'association sont enregistrées et valorisées, conformément aux normes édictées par le règlement sur les actifs, à leur coût d'acquisition (prix et frais accessoires) ou à leur coût de production.

### NOTE 6-1 : Immobilisations situées en France

Les immobilisations situées en France, au siège de l'association, sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité :

Logiciels informatiques .....	3 ans
Constructions .....	25 ans
Agencements, aménagements des constructions .....	8 à 20 ans
Installations techniques et divers matériels .....	3 ans
Matériel de transport .....	3 ans
Matériel de bureau et matériel informatique .....	3 ans

### NOTE 6-2 : Immobilisations situées à l'étranger

Dans le cadre de son activité, l'association peut être amenée à acheter, sur ses terrains d'intervention à l'étranger, des biens qui répondent à la définition comptable des immobilisations.

Etant donné :

a) les spécificités du contexte

- éloignement géographique qui rend le contrôle de l'existant physique difficile
- conditions d'exploitation particulières qui génèrent une incertitude en ce qui concerne l'état physique des biens,
- finalité de ces acquisitions réalisées dans le cadre du projet associatif et dévolues à une utilisation locale définitive
- conventions passées avec les organismes financeurs

b) la mise en application du principe comptable de prudence

ces biens d'équipement sont comptabilisés directement dans les comptes de charges des missions.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

<b>IMMOBILISATIONS BRUTES</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2023</b>
Logiciels informatiques	155 047			155 047
Marques	19 602			19 602
Immobilisations incorporelles en cours	56 828	61 810		118 638
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>231 478</b>	<b>61 810</b>		<b>293 288</b>
Terrain Siège	1 380 000			1 380 000
Construction Siège	6 779 041			6 779 041
Agencements, aménagements constructions Siège	636 676	16 605		653 282
Installations techniques et divers matériels	58 015	53 097		111 112
Matériel de transport	21 021			21 021
Matériel de bureau et matériel informatique	170 333	29 061	3 416	195 978
Immobilisations corporelles en cours	9 000	9 000		18 000
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9 054 086</b>	<b>107 763</b>	<b>3 416</b>	<b>9 158 433</b>
<b>Biens reçus par legs destinés à être cédés</b>	<b>193 285</b>	<b>908 690</b>	<b>538 675</b>	<b>563 301</b>
Dépôts et cautionnements	10 619	14 245	5 783	19 081
<b>Immobilisations financières</b>	<b>10 619</b>	<b>14 245</b>	<b>5 783</b>	<b>19 081</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>9 489 467</b>	<b>1 092 509</b>	<b>547 873</b>	<b>10 034 103</b>

<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2023</b>
Logiciels informatiques	141 847	8 800		150 647
Marques	19 602			19 602
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>161 450</b>	<b>8 800</b>		<b>170 250</b>
Construction Siège	1 580 744	271 162		1 851 905
Agencements, aménagements constructions Siège	242 952	61 188		304 140
Installations techniques et divers matériels	33 013	31 876		64 889
Matériel de transport	20 157	864		21 021
Matériel de bureau et matériel informatique	96 262	45 996	3 416	138 843
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 973 128</b>	<b>411 086</b>	<b>3 416</b>	<b>2 380 798</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 134 578</b>	<b>419 886</b>	<b>3 416</b>	<b>2 551 048</b>

<b>DÉPRÉCIATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2023</b>
Biens reçus par legs destinés à être cédés		40 000		40 000
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>40 000</b>		<b>40 000</b>

La valeur d'un bien provenant d'un legs destiné à être cédé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

**NOTE 7 : CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsqu'apparaît un risque de non recouvrement.

	Montant	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
<b>Créances bailleurs de fonds</b>	<b>2 278 632</b>	<b>842 081</b>	<b>1 436 551</b>	
Agence Française de Développement	432 212		432 212	
Union Européenne	100 292		100 292	
Expertise France	706 920	290 000	416 920	
Conseil Départemental de la Réunion	12 000	12 000		
Ville de Paris	103 046	60 000	43 046	
Autres bailleurs privés	924 162	480 081	444 081	
<b>Créances reçues par legs ou donations</b>	<b>346 437</b>	<b>346 437</b>		
<b>Autres créances</b>	<b>4 702 786</b>	<b>3 702 158</b>	<b>1 000 628</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>7 327 854</b>	<b>4 890 675</b>	<b>2 437 179</b>	
<b>DÉPRÉCIATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2023</b>
Autres créances	1 000 628	55 130	1 000 628	55 130
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 000 628</b>	<b>55 130</b>	<b>1 000 628</b>	<b>55 130</b>

La provision sur la créance de la fondation affiliée USFC, devenue irrécouvrable, a été reprise en totalité pour un montant de 1 000 628 € et passer en pertes sur décision du Conseil d'Administration.

Une provision a été constituée concernant la créance sur le prestataire ODEEF pour un montant de 55 130 €.

**NOTE 7-1 : Produits à recevoir**

	- 1 an
Fournisseurs (avoirs à recevoir)	58 845
Divers produits à recevoir	192 498
<b>TOTAL PRODUITS À RECEVOIR</b>	<b>251 342</b>

**NOTE 8 : CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

Les charges constatées d'avance, qui s'élèvent à 530 905 €, concernent essentiellement des charges relatives aux « Autres achats et services extérieurs ».

**NOTE 9 : VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement figurent, au bilan, à leur coût d'acquisition. Les cessions sont comptabilisées selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les placements sont effectués sur des produits à capital garanti à terme échu. Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Contrat de capitalisation Agéas	1 069 623	14 959	3 269	1 081 313
Contrat de capitalisation Vie plus	1 563 915	486 520	447 421	1 603 014
Obligations	2 000 000			2 000 000
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 633 538</b>	<b>501 480</b>	<b>450 690</b>	<b>4 684 327</b>

Le contrat de capitalisation Vie plus a fait l'objet en 2015 d'une provision pour dépréciation, ajustée tous les ans en fonction de la valorisation du contrat en cas de sortie avant terme.

La provision d'un montant de 23 017 € au 31/12/2022 a été entièrement reprise en 2023.

## NOTE 10 : DISPONIBILITÉS

Les disponibilités détenues en France et dans les missions à l'étranger (banques et caisses) comprennent des montants en devises étrangères.

Elles ont été valorisées en euros au cours infoeuro du mois de décembre. Les écarts de conversion à la clôture de l'exercice sont enregistrés en gains ou pertes de change dans le résultat financier.

## NOTE 11 : FONDS PROPRES

La Chaîne de l'Espoir dispose de deux types de réserves :

- les fonds sans droit de reprise, dont l'objet est d'assurer la pérennité de l'organisation
- les réserves Projets, destinées à financer des projets opérationnels

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds Propres sans droit de reprise	10 399 172	171 637						10 570 809
Réserve Projets Afrique	500 000							500 000
Réserve Projets Madagascar	1 000 000	-362 438						637 562
Réserve Projets Moyen-Orient	500 000							500 000
Résultat de l'exercice	-190 801	190 801		1 080 145	305 225			1 080 145
<b>TOTAL</b>	<b>12 208 371</b>			<b>1 080 145</b>	<b>305 225</b>			<b>13 288 517</b>

L'information relative à l'affectation du résultat figure dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 juin 2023.

## NOTE 12 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les risques identifiés à la clôture de l'exercice, avec une probabilité raisonnable d'occurrence et pour un montant significatif, donnent lieu à provision.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Provision pour risques	417 000	52 500	380 000	89 500
<b>TOTAL</b>	<b>417 000</b>	<b>52 500</b>	<b>380 000</b>	<b>89 500</b>

La provision pour risques sur les opérations en Irak, constituée dans les comptes 2017 pour un montant de 380 000 €, est devenue sans objet et a été reprise.

La provision sur les opérations en Jordanie, constituée dans les comptes 2022 pour un montant de 37 000 €, est maintenue.

Une provision pour risque prud'homal au Togo est constituée pour un montant de 52 500 €.

**NOTE 13 : FONDS REPORTÉS**

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Fonds reportés liés aux legs et donations	627 274	536 445	363 819	799 901
<b>TOTAL</b>	<b>627 274</b>	<b>536 445</b>	<b>363 819</b>	<b>799 901</b>

**NOTE 14 : FONDS DEDIÉS**

Les fonds dédiés enregistrent la quote-part des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets désignés qui n'a pu encore être utilisée à la clôture de l'exercice.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

Variation des fonds dédiés issus de :	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	À la clôture de l'exercice	
				Montant global	dont fonds dédiés sans dépense au cours des 2 derniers exercices
<b>Subventions d'exploitation</b>					
Afghanistan	45 921	5 386	45 921	5 386	
Noma	94 950	70 374		165 324	
Comores	163 593	95 266	163 593	95 266	
Irak	1 950 684	775 521	794 761	1 931 444	
Jordanie	68 251	86 057		154 308	
Liban	156 228	37 341	156 228	37 341	
Madagascar	1 355		1 355		
Mali		1 873		1 873	
Niger		6 375		6 375	
Sténoses	43 617	15 018	43 617	15 018	
Togo	56 877	166 327	56 877	166 327	
Ukraine	172 702	1 203 546	172 702	1 203 546	
	<b>2 754 179</b>	<b>2 463 083</b>	<b>1 435 055</b>	<b>3 782 207</b>	
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>					
France	14 347	8 638	14 347	8 638	
Burkina Faso	24 998	46 943	24 998	46 943	
Comores		8 438		8 438	
Mali	176 464	199 005	176 152	199 318	
Madagascar	17 433	106 538	17 433	106 538	
Sénégal	16 858	13 696	16 858	13 696	
Ukraine		16 939		16 939	
Multipays DES		27 372		27 372	
	<b>250 101</b>	<b>427 570</b>	<b>249 788</b>	<b>427 883</b>	
<b>Ressources liées à la Générosité du Public</b>					
Afghanistan		19 725		19 725	
Mali		26 077		26 077	
Sénégal	11 272		11 272		
Ukraine	24 000		24 000		
	<b>35 272</b>	<b>45 802</b>	<b>35 272</b>	<b>45 802</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 039 552</b>	<b>2 936 456</b>	<b>1 720 116</b>	<b>4 255 892</b>	

Le fonds dédié Comores constate un financement reçu de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien au cours de l'exercice 2016.

Pour des raisons de contexte politique indépendantes de la volonté de l'association, et en parfaite transparence avec le bailleur, ces fonds n'ont été que partiellement utilisés au cours de l'année 2023. Le fonds dédié est donc toujours présent au 31/12/2023.

## NOTE 15 : DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les emprunts bancaires ont été contractés en 2016 pour un montant initial de 5 500 000 € pour financer l'acquisition du siège social de La Chaîne de l'Espoir.

Les échéances à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

	Montant	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
<b>Dettes financières</b>	<b>3 015 199</b>	<b>363 931</b>	<b>1 490 893</b>	<b>1 160 376</b>
Emprunts	3 014 223	362 955	1 490 893	1 160 376
Autres dettes financières	976	976		
<b>Dettes diverses</b>	<b>10 567 102</b>	<b>10 567 102</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 577 638	2 577 638		
Dettes des legs ou donations	68 698	68 698		
Dettes fiscales et sociales	885 552	885 552		
Autres dettes	7 035 213	7 035 213		
<b>TOTAL</b>	<b>13 582 301</b>	<b>10 931 032</b>	<b>1 490 893</b>	<b>1 160 376</b>

### NOTE 15-1 : Charges à payer

	- 1 an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	347 035
Dettes fiscales et sociales	478 239
Autres dettes	89 330
<b>TOTAL CHARGES À PAYER</b>	<b>914 603</b>

## NOTE 16 : PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance comptabilisent les financements accordés par convention pour les exercices futurs. Les échéances, par pays, à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

	Montant	- 1 an	1 à 5 ans
<b>Projets</b>			
Afghanistan	1 848 380	1 848 380	
Burkina Faso	35 772	17 886	17 886
Cameroun	34 650	17 325	17 325
Comores	33 000	16 500	16 500
DES	173 800	86 900	86 900
Noma	99 863	99 863	
France	5 000	5 000	
Irak	4 341 994	4 041 994	300 000
Jordanie	631 966	439 872	192 094
Liban	48 036	48 036	
Madagascar	236 500	104 500	132 000
Mali	40 260	20 130	20 130
Mozambique	136 400	68 200	68 200
RDC	57 200	28 600	28 600
Sénégal	160 866	98 752	62 114
Transferts Sud-Sud	77 440	38 720	38 720
Togo	408 704	321 377	87 327
Ukraine	687 500	687 500	
<b>TOTAL</b>	<b>9 057 330</b>	<b>7 989 534</b>	<b>1 067 796</b>

## NOTE 17 : DETAIL DE LA RUBRIQUE « LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES VIE » DU COMPTE DE RÉSULTAT

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » du compte de résultat reçoit le solde net cumulé des différents comptes concernés par ces opérations, tant en charges qu'en produits.

<b>Produits</b>	<b>Montant</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 082 056
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations définie à l'article 213-9 »	1 555 447
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	543 618
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	363 819
<b>Total produits</b>	<b>3 544 940</b>
<b>Charges</b>	<b>Montant</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	538 675
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	40 000
Report en fonds dédiés liés aux legs et donations	536 445
<b>Total charges</b>	<b>1 115 120</b>
<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>	<b>2 429 820</b>

Les assurances vie sont comptabilisées en produit à la date de réception des fonds par l'association.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité.

## NOTE 18 : SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions attribuées à l'Association au cours de l'exercice 2023 sont les suivantes :

	<b>Montant</b>
Agence Française de Développement	800 000
Centre de Crise et de Soutien (MEAE)	16 050 322
Dir. Coopération Internationale Monaco	16 612
Ville de Paris	193 046
<b>TOTAL</b>	<b>17 059 980</b>

Ce montant correspond à la somme des financements signés au cours de l'exercice, qui sont constatés en revenus de l'année en cours, ou enregistrés en produits constatés d'avance pour les exercices futurs.

## NOTE 19 : ÉTAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

<b>État du contributeur</b>	<b>Montant total des avantages et des ressources</b>
Afrique du Sud	80
Allemagne	3 104
Australie	100
Autriche	300
Belgique	9 446
Burkina Faso	57 413
Canada	420
Chili	360
Chine	1 312
Chypre	470
Congo	4 153
Croatie	210
Danemark	610
Émirats Arabes Unis	50
Espagne	9 516
Estonie	300
États-Unis	1 715
Gabon	500

État du contributeur (suite)	Montant total des avantages et des ressources
Finlande	340
Île Maurice	312
Israël	20
Italie	2 182
Luxembourg	10 318
Mali	101 182
Maroc	150
Monaco	121 519
Norvège	50
Pays-Bas	1 735
Philippines	50
Pologne	70
Portugal	30
République Tchèque	1 230
Roumanie	20
Royaume-Uni	31 988
Sénégal	360
Suisse	57 291
Tchad	150
Togo	14 708
Tunisie	480
Uruguay	50
Zimbabwe	180
<b>TOTAL</b>	<b>434 475</b>

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est mise à la disposition du public au siège de l'association.

## NOTE 20 : CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Au cours de l'exercice 2023, La Chaîne de l'Espoir a bénéficié de contributions volontaires en nature, qui sont présentés au pied du compte de résultat, et sont estimées, pour l'exercice 2023, à 3 430 457 €.

### NOTE 20-1 : Bénévolat

De nombreux chirurgiens, médecins, infirmiers, anesthésistes, et autre personnels médico-techniques, partent tout au long de l'année sur le terrain en mission, bénévolement, afin de contribuer aux missions sociales de l'association.

D'autres bénévoles contribuent également aux différentes activités de l'association, par leurs actions au siège, dans les hôpitaux, et dans les familles d'accueil et antennes en régions.

Un suivi administratif précis de l'ensemble de ces bénévoles permet de connaître, par profil, le nombre de jours consacrés à l'association, et d'en calculer la contribution à leur valeur de remplacement. En 2023, ce sont ainsi 8 982 jours d'engagement associatif qui ont bénéficié à La Chaîne de l'Espoir.

	Nombre de personnes	Nombre de jours	Valorisation en euro
Bénévoles Siège	53	1 948	435 839
Bénévoles Programmes Etranger	157	1 867	582 690
Bénévoles Programmes France	309	4 422	346 980
Bénévoles Antennes	86	745	119 200
<b>TOTAL</b>	<b>605</b>	<b>8 982</b>	<b>1 484 709</b>

### NOTE 20-2 : Produits médicaux consommables et équipements

En 2023, la collecte de produits et équipements médicaux auprès des différentes structures hospitalières et des laboratoires estimée à 125 188 €.

### NOTE 20-3 : Prestations à titre gracieux

La Chaîne de l'Espoir a bénéficié, au cours de l'exercice 2023, de différentes prestations à titre gracieux :

- messages d'informations réalisés par des chaînes de télévision et de radio, évaluées à 1 689 457 €
- billets d'avion valorisés à 34 000 €.

Le montant total des prestations ainsi réalisées s'élève donc à 1 723 457 €.

**NOTE 20-4 : Mécénat de compétences**

La Chaîne de l'Espoir a bénéficié, au cours de l'exercice 2023, de la mise à disposition de collaborateurs externes dont la prestation est évaluée à 97 103 €.

**NOTE 21 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**NOTE 21-1 : Indemnité pour départ à la retraite**

L'indemnité pour départ à la retraite est calculée par la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient, comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est conforme à celle prescrite par la norme comptable internationale IAS 19.

Le montant de l'indemnité de fin de carrière pour le personnel présent au 31 décembre 2023 a été estimé à 64 026 €.

Ce montant n'a pas donné lieu à la constatation d'une provision dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'indemnité a été estimée en tenant compte des termes du code du travail, en l'absence de convention collective spécifique, et des tables de mortalité en vigueur à cette date.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, pour le calcul de l'indemnité :

- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Espérance de vie : Table de mortalité INSEE 0709
- Taux d'actualisation : 3,17 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans (pour tous)
- Convention collective applicable : aucune (dispositions du code du travail)

**NOTE 21-2 : Engagements donnés sur projets**

Dans le cadre du Programme de Coopération avec la République d'Irak, représentée par son Ministère de la Santé, signé le 25/11/2020, La Chaîne de l'Espoir est « maître d'ouvrage délégué » pour la construction d'un hôpital à Sinjar. Un contrat de construction avec la société ZOZIK a donc été signé le 28/10/2021 pour un montant de 7 881 K\$ ainsi qu'un contrat de maître d'oeuvre d'exécution (supervision) avec la société KHATIB & ALAMI le 06/01/2022 pour un montant de 896 K\$. Les travaux de construction planifiés initialement de janvier 2022 à août 2023 devraient se terminer fin 2024.

**NOTE 21-3 : Engagements reçus sur legs**

Au 31 décembre 2023, 16 dossiers de legs et donations sont en attente d'acceptation. 7 de ces dossiers font l'objet d'une valorisation provisoire pour un montant total de 467 537 €

**NOTE 22 : EFFECTIF**

L'effectif de l'association est calculé au 31 décembre, en prenant en compte les salariés en France, ramenés en équivalent temps plein, sur la base de la moyenne des effectifs déterminés chaque mois.

	2023	2022	2021
Cadres	49	46	35
Non cadres	22	21	20
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>71</b>	<b>67</b>	<b>55</b>

Au 31/12/2023, l'association compte également 127 salariés sur le terrain.

**NOTE 23 : HONORAIRES D'AUDIT**

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes, afférents à la certification des comptes de l'exercice 2023, s'élève à 25 200 € TTC et à 16 164 € TTC pour des diligences particulières (audit de projets).

## **NOTE 24 : RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES EN NATURE**

### **NOTE 24-1 : Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'Administration**

Conformément aux dispositions statutaires et à l'article 261-7-1° du Code Général des Impôts, La Chaîne de l'Espoir indemnise la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le montant maximum de cette indemnité est fixé à 3 fois le plafond de la sécurité sociale applicable l'année de la décision.

L'indemnité versée au titre de 2023 s'élève à 43 992 €.

Les statuts ne prévoient pas d'attribution d'actif aux membres du Conseil d'Administration, à quelque moment que ce soit.

### **NOTE 24-2 : Rémunération et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants.**

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif prévoit que : « les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € [...] doivent publier, chaque année, dans le compte financier, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint.

Pour l'année 2023, le montant annuel brut global de leurs rémunérations et avantages s'élève à 234 838 €.

## **NOTE 25 : RÉGIME FISCAL**

Le montant de l'impôt à taux réduit dû sur certains revenus de capitaux mobiliers s'élève à 70 152 €.

## **NOTE 26 : COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)**

Le CROD est établi selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08).

Il comprend 2 grandes parties :

- les produits par origine (produits liés ou non à la générosité du public, subventions) et les charges par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement notamment).
- les contributions volontaires en nature, produits par origine et charges par destination.

### **NOTE 26-1 : Produits par origine**

#### Produits liés à la générosité du public

Cette rubrique contient les ressources collectées auprès du public, affectées et non affectées, les legs et assurances-vie reçus par l'Association, et les fonds en provenance du mécénat d'entreprises françaises et étrangères.

#### Produits non liés à la générosité du public

Ces rubriques regroupent les contributions financières de fondations et autres organismes sans but lucratif ainsi que divers produits dont des prestations de services.

#### Subventions et autres concours publics

Cette rubrique comprend les subventions versées par les financeurs publics (Etats, collectivités locales, Union Européenne et autres organismes supranationaux).

#### Contributions volontaires en nature

voir Note 20.

### **NOTE 26-2 : Charges par destination**

Les charges engagées par l'association sont identifiées à partir de la comptabilité analytique, dans trois rubriques d'emploi : Missions sociales, Frais de recherche de fonds, et Frais de fonctionnement.

Les coûts directs sont affectés par rubrique en fonction des services et activités concernés selon les natures d'activités.

Les dépenses pouvant être rattachées à plusieurs rubriques (transverses) sont ventilées entre les rubriques concernées suivant des clés de ventilation. Cela concerne les dépenses suivantes :

- le contrôle interne
- les amortissements du siège et de ses aménagements
- les honoraires de commissaires aux comptes, les honoraires juridiques
- le traitement de la paie
- les systèmes d'informations et coûts associés
- les taxes sociales
- les formations du personnel support et de la direction

La clé de ventilation de ces dépenses transverses est déterminée sur la base de la part d'équivalents temps-plein affectée à chacune des rubriques d'emploi. Cette clé est déterminée au moment du budget annuel. Les clés utilisées à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- 5,4 % aux soins en France
- 64,8 % aux soins à l'étranger
- 23,5 % au développement des ressources
- 6,3 % au fonctionnement

#### Missions sociales

Dans les actions réalisées en France sont comptabilisés les frais relatifs à l'hospitalisation des enfants transférés temporairement en France pour soigner leurs pathologies :

- frais remboursés à la famille d'accueil (bénévolat), visite à l'hôpital, séjours en convalescence...
- frais hospitaliers (séjour, interventions chirurgicale...) en France
- transport (ambulances, avion ...)
- frais annexes : analyses, médicaments, radios
- salaires des personnes qui pilotent ou contribuent à la mise en œuvre de ce programme au siège
- la quote part des charges ventilées décrites plus haut.

En 2023, les dépenses affectées aux soins en France se décomposent comme suit :

- Actions de soins et frais annexes	719 414 €
- Support aux opérations au siège	343 911 €
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	34 832 €
<b>TOTAL ACTIONS RÉALISÉES EN FRANCE</b>	<b>1 098 157 €</b>

Dans les actions réalisées directement à l'étranger sont comptabilisés les frais liés aux activités de santé, de formation, aux activités biomédicales et d'infrastructure :

- coûts des missions d'équipes médicales et chirurgicales envoyées dans les pays étrangers, pour la réalisation d'opérations chirurgicales et d'actions de prévention, dépistage, formations
- la fourniture et l'envoi de matériel médical, d'équipements biomédicaux, de médicaments et consommables
- versements à des structures dans lesquelles l'association est partiellement ou totalement engagée en ce qui concerne le déroulement de l'action opérationnelle dans les termes des conventions en cours
- salaires des personnes qui pilotent ou contribuent à la mise en œuvre de ce programme au siège
- la quote part des charges ventilées décrites plus haut.

Certains programmes à l'étranger sont réalisés avec des partenaires locaux. Les montants qui leur sont rétrocédés dans le cadre de nos missions sociales sont enregistrés dans la sous-rubrique « versement à un organisme central ou d'autres organismes ».

Les missions réalisées à l'étranger sont financées par les fonds issus de la générosité publique (personnes physiques ou morales), des subventions et des financements d'organismes à but non lucratif. De manière exceptionnelle, elles peuvent faire l'objet de prestations rémunérées.

En 2023, les dépenses affectées aux soins à l'étranger se décomposent comme suit :

- Actions de soins et frais annexes	17 919 807 €
- Support aux opérations au siège	3 809 052 €
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	417 986 €
<b>TOTAL ACTIONS RÉALISÉES À L'ÉTRANGER</b>	<b>22 146 844 €</b>

L'ordre d'affectation des ressources aux missions sociales est décrit plus bas Note 28

Frais de recherche de fonds

Cette rubrique comprend l'ensemble des dépenses engagées pour collecter les dons auprès du grand public (campagnes marketing, frais d'appel et de mailings, traitement des dons et frais liés aux reçus fiscaux, gestion des legs) et pour trouver des financements auprès de mécènes. Les salaires des personnes oeuvrant à la recherche des fonds sont affectés à cette rubrique ainsi que la quote part des charges ventilées décrites plus haut.

En 2023, les frais de recherche de fonds s'élèvent à 7 032 850 € et se décomposent comme suit :

- Frais directs de recherche de fonds	5 564 483 €
- Personnel affecté à la recherche de fonds	1 313 557 €
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	151 584 €
<b>TOTAL FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>7 029 624 €</b>

Frais de fonctionnement

Cette rubrique contient les dépenses relatives au fonctionnement de la structure et des services généraux du siège de La Chaîne de l'Espoir.

Les frais de fonctionnement s'élèvent en 2023 à 1 077 604 € et se décomposent comme suit :

- Coûts de structure et de services généraux	711 707 €
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	40 638 €
- Charges financières	327 195 €
<b>TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 079 539 €</b>

**NOTE 27 : COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)**

Le CER est établi selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08).

Il se compose de 3 grandes parties :

- Les emplois par destination et les ressources par origines
- Les ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)
- Les contributions volontaires en nature (liées à la générosité du public)

Emploi par destination et ressources par origine

Les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public correspondent aux informations figurant dans la colonne « dont générosité du public » du CROD.

Ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public.

Contributions volontaires en nature

voir Note 20.

## **NOTE 28 : PRINCIPE D'AFFECTATION DES RESSOURCES**

Pour déterminer ce que les ressources issues de la générosité du public financent, nous appliquons l'ordre suivant d'affectation des ressources aux emplois :

Les missions sociales sont financées par ordre de priorité par :

- les ressources affectées : générosité du public affectée, les subventions et contributions financières affectées
- les ressources non affectées: une quote part des produits des coûts indirects des financeurs, générosité du public non affectée, les autres produits non affectés (produits financiers et autres produits d'exploitation)

Les frais d'appels à la générosité du public sont financés par ordre de priorité par :

- la générosité du public non affectée
- les autres produits non affectés

Les frais de recherche d'autres ressources sont financés par ordre de priorité par :

- une quote part des produits des coûts indirects des financeurs
- les autres produits non affectés

Les frais de fonctionnement sont financés par ordre de priorité par :

- les produits des coûts indirects des subventions, contributions financières ou mécénat affectés s'ils ne couvrent pas l'intégralité des frais de recherche de fonds décrits plus haut
- la générosité du public non affectée
- les autres produits non affectés

**COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (EN EUROS)**

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2023		2022	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>16 363 691</b>	<b>16 363 691</b>	<b>16 584 577</b>	<b>16 584 577</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	320	320	80	80
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	12 855 824	12 855 824	12 974 819	12 974 819
- Legs, donations et assurances-vie	2 429 820	2 429 820	2 646 185	2 646 185
- Mécénat	620 530	620 530	806 447	806 447
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	457 198	457 198	157 047	157 047
<b>2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>2 230 052</b>		<b>2 279 796</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 968 123		1 637 049	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	261 929		642 747	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>13 831 044</b>		<b>8 158 588</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>1 403 645</b>	<b>1 023 645</b>	<b>68 506</b>	
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>	<b>1 720 116</b>	<b>35 272</b>	<b>3 140 270</b>	<b>64 176</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35 548 549</b>	<b>17 422 609</b>	<b>30 231 737</b>	<b>16 648 753</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>23 245 001</b>	<b>9 779 809</b>	<b>21 608 829</b>	<b>10 885 262</b>
1.1 Réalisées en France	1 098 157	1 060 448	1 764 073	1 723 674
- Actions réalisées par l'organisme	1 098 157	1 060 448	1 742 096	1 706 731
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	21 976	16 943
1.2 Réalisées à l'étranger	22 146 844	8 719 361	19 844 757	9 161 588
- Actions réalisées par l'organisme	20 491 148	7 279 519	17 109 776	8 223 542
- Versements à un organismes central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 655 696	1 439 842	2 734 981	938 046
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>7 029 624</b>	<b>6 373 624</b>	<b>5 244 469</b>	<b>5 244 469</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 333 218	5 333 218	5 207 164	5 207 164
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	1 696 406	1 040 406	37 305	37 305
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 079 539</b>	<b>810 518</b>	<b>962 308</b>	<b>826 872</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>107 630</b>	<b>107 630</b>	<b>534 883</b>	<b>511 878</b>
<b>5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>70 152</b>		<b>42 717</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>2 936 456</b>	<b>45 802</b>	<b>2 029 331</b>	<b>35 272</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34 468 403</b>	<b>17 117 384</b>	<b>30 422 538</b>	<b>17 503 754</b>
<b>DÉFICIT / EXCÉDENT</b>	<b>1 080 146</b>	<b>305 225</b>	<b>-190 801</b>	<b>-855 001</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU PUBLIC	2023		2022	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>				
Bénévolat	1 484 709,00	1 484 709,00	2 041 712	2 041 712
Prestations en nature	1 820 560,00	1 820 560,00	1 940 097	1 940 097
Dons en nature	125 188,00	125 188,00	529 079	529 079
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>3 430 457</b>	<b>3 430 457</b>	<b>4 510 888</b>	<b>4 510 888</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France	346 980	346 980	527 960	527 960
Réalisées à l'étranger	1 104 828	1 104 828	1 923 371	1 923 371
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>1 820 147</b>	<b>1 820 147</b>	<b>1 800 927</b>	<b>1 800 927</b>
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>158 502</b>	<b>158 502</b>	<b>258 630</b>	<b>258 630</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 430 457</b>	<b>3 430 457</b>	<b>4 510 888</b>	<b>4 510 888</b>

**COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (EN EUROS)**  
(LOI n° 91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2023	2022
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>9 779 809</b>	<b>10 885 262</b>
1.1 Réalisées en France	1 060 448	1 723 674
- Actions réalisées par l'organisme	1 060 448	1 706 731
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		16 943
1.2 Réalisées à l'étranger	8 719 361	9 161 588
- Actions réalisées par l'organisme	7 279 519	8 223 542
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	1 439 842	938 046
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>6 373 624</b>	<b>5 244 469</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 333 218	5 207 164
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	1 040 406	37 305
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>810 518</b>	<b>826 872</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>16 963 952</b>	<b>16 956 604</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>107 630</b>	<b>511 878</b>
<b>5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>45 802</b>	<b>35 272</b>
<b>EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>17 422 609</b>	<b>17 503 754</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023	2022
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		
Réalisées en France	346 980	527 960
Réalisées à l'étranger	1 104 828	1 923 371
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>1 820 147</b>	<b>1 800 927</b>
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>158 502</b>	<b>258 630</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 430 457</b>	<b>4 510 888</b>

RESSOURCES PAR ORIGINE	2023	2022
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>16 363 691</b>	<b>16 584 577</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	320	80
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	12 855 824	12 974 819
- Legs, donations et assurances-vie	2 429 820	2 646 185
- Mécénats	620 530	806 447
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	457 198	157 047
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>16 363 691</b>	<b>16 584 577</b>
<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>1 023 645</b>	
<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>	<b>35 272</b>	<b>64 176</b>
<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		<b>855 001</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 422 609</b>	<b>17 503 754</b>

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	11 218 961	12 047 378
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	305 225	-855 001
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-250 312	-26 584
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	11 273 873	11 218 961

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023	2022
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ</b>		
Bénévolat	1 484 709	2 041 712
Prestations en nature	1 820 560	1 940 097
Dons en nature	125 188	529 079
<b>TOTAL</b>	<b>3 430 457</b>	<b>4 510 888</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public.

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2023	2022
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>35 272</b>	<b>64 176</b>
(-) Utilisation		28 904
(+) Report	10 530	
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>45 802</b>	<b>35 272</b>

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association La Chaîne de l'Espoir

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association La Chaîne de l'Espoir relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement ANC n°2022-04, modifiant le règlement ANC n°2018-06 et relatif à l'état séparé des avantages et ressources reçus de l'étranger, décrit dans les notes 4 et 19 « État des avantages et ressources provenant de l'étranger » de l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-la-Défense, le 12 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés  
Jean-Claude MARTY

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'association La Chaîne de l'Espoir

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

### **Convention relative à la rémunération des dirigeants**

Personne concernée :

Éric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir.

Nature, objet et modalités :

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'indemnité perçue par Éric CHEYSSON s'élève à 43 992 € brute pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

### **Convention avec l'Institut Médical Français pour l'Enfant (French Medical Institute of Children - FMIC), Afghanistan**

Personnes concernées :

Éric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir et Nathalie de SOUSA SANTOS, Directrice Générale Adjointe de La Chaîne de l'Espoir et membres du Conseil d'Administration de l'IMFE.

Nature, objet et modalités :

Convention relative à la prise en charge d'enfants indigents.

Le montant comptabilisé en charges, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élève à 3 094 601 €.

### **Convention avec l'Hôpital Mère-Enfant de Bingerville (Côte d'Ivoire)**

Personnes concernées :

Éric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir et Nathalie de SOUSA SANTOS, Directrice Générale Adjointe de La Chaîne de l'Espoir et membres du Conseil d'Administration de HME Bingerville.

Nature, objet et modalités :

Convention relative à l'assistance et l'accompagnement au déploiement d'activités médicales.

Le montant comptabilisé en charges, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élève à 84 392 €.

Le montant alloué en avance de trésorerie comptabilisé au bilan de la Chaîne de l'Espoir au 31 décembre 2023 s'élève à 65 102 €.

### **Convention avec la fondation affiliée United Surgeons for Children (États-Unis)**

Personnes concernées :

Éric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir, et Anouchka FINKER, Directrice générale de La Chaîne de l'Espoir et Director (membres du Conseil d'Administration) de l'USFC.

Nature, objet et modalités :

Étendre le réseau de l'association à l'international.

Le montant comptabilisé en charges d'exploitation, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 650 976 €.

Le montant comptabilisé en charges exceptionnelles, au titre de l'abandon de créance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 1 000 628 €.

### **Convention avec la fondation affiliée Cirugia Por La Vida (Espagne)**

Personnes concernées :

Éric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir et de la fondation Cirugia Por La Vida, et Anouchka FINKER, Directrice générale de La Chaîne de l'Espoir et administratrice de la fondation Cirugia Por La Vida.

Nature, objet et modalités :

Étendre le réseau de l'association à l'international.

Le montant comptabilisé en charges, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 4 987 €.

Paris-la-Défense, le 12 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Claude MARTY





Ensemble, sauvons des enfants

**La Chaîne de l'Espoir**  
56, rue des Morillons  
CS 17938  
75730 Paris Cedex 15  
01 44 12 66 66  
[www.chainedelespoir.org](http://www.chainedelespoir.org)

